



www.dden-fed.org

Février 2020

Numéro 169

Le DDEN, la commune et l'école

Les élections municipales sont, après la présidentielle, l'élection à laquelle participent le plus les Français.es car la commune est l'autorité de proximité par excellence.

L'école primaire est une compétence de base de la commune. On parle d'ailleurs habituellement de « l'école communale », et cette dernière reste au cœur de la vie municipale.

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 impactent nos missions para-administratives.

Le DDEN est désigné par l'IA-DASEN, pour 4 ans renouvelables, pour visiter les écoles publiques et privées (sa visite porte sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, l'hygiène, la fréquentation scolaire). Sa fonction s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire (centres de loisirs, transports, cantines...)

S'il exerce un mandat municipal, le DDEN ne pourra pas intervenir sur le territoire de "sa" commune, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles celle-ci participe. [Article L241-4-5° du Code de l'Éducation]

Le DDEN communique à la municipalité et aux inspecteurs de l'Éducation Nationale "tous les renseignements utiles qu'il [a] pu obtenir lors de ses visites dans les écoles". [Article D241-31 du Code de l'Éducation]

Le DDEN peut être consulté par la municipalité sur :- Les projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux ;

- Toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des actions périscolaires locales et les questions relatives à l'enseignement scolaire [Article D241-32 du Code de l'Éducation] ;

- Plus généralement, sur "les problèmes pour lesquels elle estime utile d'avoir [son] avis, en particulier sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires". [Article D241-33 du Code de l'Éducation].

Le DDEN veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité. [Article D241-34 du Code de l'Éducation]

Après les élections municipales, continuons à agir dans l'école laïque pour essayer d'améliorer, autant que possible, les actions communes et concertées que nous voulons conduire au sein du Conseil d'école, avec tous nos partenaires, en particulier, les nouveaux élus municipaux, dans le cadre et selon l'orientation de notre résolution générale.

Eddy KHALDI

Président de la Fédération des DDEN



SOMMAIRE

- ⇒ RELIGION : Emmanuel Macron veut relancer le chantier de la loi de 1905
- ⇒ Maternelles privées, l'État plus généreux que prévu
- ⇒ Direction d'école : des besoins très diversifiés
- ⇒ Évaluations CP-CE1 : la réponse de plusieurs organisations syndicales et mouvements pédagogiques au rapport de l'inspection générale
- ⇒ Comment se passe l'accueil des jeunes migrants à l'école ?
- ⇒ Les combats que lance la FCPE
- ⇒ Sur notre site : <http://www.dden-fed.org>
 - ⇒ Évaluations CP-CE1 : l'acceptabilité s'améliore, des questions restent
- ⇒ "Coup de pouce" : près de 10 000 enfants l'an dernier
- ⇒ Mettre "la main à la pâte" pour apprendre sans voir le temps passer
- ⇒ Médiateurs académiques

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

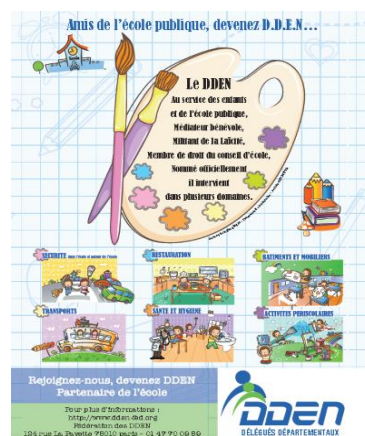
RELIGION : Emmanuel Macron veut relancer le chantier de la loi de 1905

Le président de la République a reçu, jeudi 9 janvier à l'Élysée, les représentants des principales religions pour leur présenter ses vœux en présence du ministre de l'intérieur Christophe Castaner.

Dans un climat de raréfaction de la parole publique présidentielle à l'aune des tensions sociales, son allocution n'a pas été diffusée à la presse.

« Emmanuel Macron a d'abord insisté sur le rôle des confessions dans leur capacité à donner un discours de confiance, de concorde pour lutter contre les caricatures et les "exaltations identitaires" contribuant à la violence, explique le pasteur François Clavairol, président de la Fédération protestante de France (FPF) et du Conseil des responsables de culte en France (CRCF). Il nous a ensuite fixé rendez-vous, sans doute en février, pour retravailler sur la loi de 1905. Il a enfin insisté sur la nécessité de sortir d'un islam consulaire, pour aller vers un islam français, qui forme ses imams et s'intègre pleinement. »

« Il a eu quelques mots vis-à-vis de la religion musulmane, disant qu'il souhaitait continuer à faire évoluer la structuration de l'islam pour éviter toute forme de séparatisme alimenté par la radicalisation et par le communautarisme », a souligné Anouar Kbibech, vice-président du Conseil français du culte musulman (CFCM) auprès de l'AFP.



Maternelles privées, l'État plus généreux que prévu

En vertu des principes de la loi Debré de 1959, les mairies sont tenues de verser la même somme pour la scolarité de chaque écolier, qu'il soit inscrit dans le public ou dans le privé sous contrat. Ce principe de parité – souvent source de contentieux – valait jusqu'ici à partir de l'élémentaire, le CP coïncidant avec l'entrée, à 6 ans, dans l'instruction obligatoire. Mais la loi Blanquer votée en juillet et en vigueur depuis septembre bouscule cet équilibre : en rendant « la petite école » obligatoire, elle contraint les communes à financer à la même hauteur la scolarité de leurs élèves de maternelle, qu'ils soient accueillis dans le public ou dans le privé. Avec, en conséquence, un surcroît de dépenses pour beaucoup de mairies.

Par un geste d'apaisement avant les municipales, **le gouvernement précise par décret du 30 décembre 2019 que toutes les municipalités verront finalement la hausse de leurs dépenses compensée par l'État.**

Le gouvernement avait toujours affirmé que l'État compenserait l'augmentation des forfaits communaux mais exclusivement pour les municipalités qui, jusqu'ici, n'attribuaient aucun financement aux maternelles privées écartant celles qui versaient déjà un forfait à ces établissements sans respecter la parité avec le public. L'État leur accordera finalement une compensation pérenne mais qui ne tiendra pas compte des évolutions ultérieures du forfait et les communes qui versaient déjà un forfait complet n'y auront pas droit.

Ce changement de position aura pour effet d'alourdir la facture. Le ministère de l'Éducation avait évalué la hausse des dépenses communales liées à la maternelle obligatoire à 100 millions d'euros par an (50 millions pour le public, 50 millions pour le privé). Il indique que l'enveloppe, intégrée au budget 2021, serait inchangée. Mais la majeure partie bénéficierait au privé, les hausses de dépenses n'augmentant guère pour les maternelles publiques qui dans un contexte démographique peu dynamique n'accueilleront pas massivement de nouveaux enfants.

Ce décret devrait aussi conduire l'Enseignement catholique à infléchir sa stratégie. Selon Philippe Delorme, son secrétaire général, comme l'État a choisi de compenser toutes les dépenses nouvelles liées à l'instruction obligatoire dès 3 ans, l'Enseignement catholique pourrait exiger partout des forfaits de maternelle complets dès cette année.

Source : article de Denis Peiron dans la Croix (voir article complet avec le lien)

https://www.la-croix.com/Famille/Education/Maternelles-privées-lEtat-generoux-prevu-2020-01-02-1201069437?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_content=20200103&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_JOUR_EDITO&PMID=732f96f889d5d22b0695ed633093d5be&_ope=eyJndWlkIjoiazMyZjk2Zjg4OWQ1ZDlyYjA2OTVlZDZyMzA5M2Q1YmUifQ%3D%3D

Direction d'école : des besoins très diversifiés

Le ministère de l'Éducation nationale a diligenté une enquête auprès de « OpinionWay » sur la direction d'école. Sur les quelque 45 500 directrices et directeurs d'école, 29 007 ont répondu au questionnaire en ligne, durant la seconde quinzaine de novembre. Le 7 janvier quelques résultats ont été présentés à la presse et aux organisations syndicales.

La très grande majorité (86 %) des directeurs-directrices d'école ont demandé à l'être et 7 sur 10 d'entre eux ont plus de cinq ans dans la fonction, ce qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent au "suivi collectif des élèves" et au "pilotage pédagogique de l'équipe" (83 et 74 %), mais ils consacrent une bonne part de leur temps au fonctionnement administratif de l'école, ce qui n'est au cœur de leur métier que pour 28% d'entre eux. C'est pourquoi le ministre a demandé à son administration "d'avancer vite" sur l'allègement des tâches administratives, dans l'esprit du moratoire sur les questionnaires décidé après le suicide de Christine Renon.

A la question "quels seraient pour vous les mots qui caractériseraient l'exercice de leur métier", ils répondent d'abord "polyvalence" et "responsabilité", mais viennent assez vite derrière "surcharge de travail", "chronophage", "stress, fatigue". Ils sont près de neuf sur dix à se plaindre d'être "souvent interrompus", alors qu'ils sont en classe, pour "répondre à une sollicitation liée à leur fonction de direction".

Les points qui les préoccupent : Gérer les accès à l'école aux entrées et sorties, répondre au téléphone, traiter les messages électroniques, faire les photocopies.

Alors que 54 % des répondants n'ont jamais bénéficié d'un "module de formation liée à leur fonction", ils ont besoin (54 %) de mieux connaître le droit et la réglementation et d'être formés (35 %) à la gestion de conflits entre adultes. Ces deux réponses donnent à imaginer les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

A 80 %, ils estiment que l'équipe de circonscription est "réactive" quand ils sont "dans une situation de besoin" (18 % sont d'un avis contraire), à 64 % qu'ils peuvent compter sur les services municipaux, à 55 % sur leurs "collègues enseignants". Ils sentent leur autorité reconnue par les personnels non enseignants (89 %), par leur inspecteur et par les élus, plus que par les enseignants (79 %).

Ce qu'ils souhaitent : 87% veulent être décisionnaires sur l'utilisation des 108 heures "dégagées par la réforme Sarkozy-Darcos des rythmes scolaires", "bénéficier de réunions régulières d'échange" avec d'autres directeurs d'école, "être davantage associés au pilotage des actions mises en place au niveau de la circonscription. Ils ne sont que 25 % à souhaiter être associés "à l'évaluation des professeurs de leur école" **mais sans statut** de chef d'établissement (moins de 10 % souhaiteraient l'avoir).

Questionné sur l'accompagnement des directeurs d'école par leur hiérarchie, le DGESCO rappelle que huit sur dix jugent que la circonscription est réactive, qu'un plan de formation des IEN est mis en œuvre, mais aussi que ces personnels pourront s'adresser à un GRH de proximité. Il conviendrait de créer les espaces de discussion entre pairs qu'ils sont 83% à souhaiter.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/cid148245/synthese-de-la-consultation-des-directrices-et-directeurs-d-ecole.html>



« On peut réussir sans faire échouer quelqu'un d'autre.

On peut être grand sans avoir à faire ressentir aux autres qu'ils sont petits.

On peut s'élever sans avoir à rabaisser les autres. »

Fais-moi lire



Je veux un
pour mon école

Évaluations CP-CE1 : la réponse de plusieurs organisations syndicales et mouvements pédagogiques au rapport de l'inspection générale

Le SNUIPP-FSU, la CFDT, la CGT (Educ'action), SUD-Education, la CNT, les CEMEA, la FNAREN, le GFEN et l'ICEM-pédagogie Freinet adressent au ministre de l'Éducation nationale une demande de rendez-vous pour "échanger" sur "les évaluations standardisées imposées en CP-CE1".

Les organisations syndicales et les mouvements pédagogiques dénoncent des "pressions" et même "des menaces" sur les enseignants qui ne les ont pas fait passer à leurs élèves ou qui n'ont pas fait remonter les résultats. Le courrier est un véritable réquisitoire. Ces évaluations génèrent du stress "pour les enfants qui sont placés en situation d'échec" et pour les enseignants qui sont dépossédés de leur métier : "les résultats sont analysés par des logiciels qui disent aux enseignants comment travailler avec leurs élèves, alors même que leur métier consiste à interpréter les productions de leurs élèves pour adapter leurs enseignements."

Ils dénoncent de plus un système d'évaluation qui a pour finalité "le pilotage par l'évaluation de l'enseignement et de l'enseignant-e", la "mise en concurrence des équipes et des écoles", et pour effets "des savoirs étriqués et des pratiques standardisées" et "l'appauvrissement des contenus d'enseignement".

Ils ajoutent que leur sont imposées "des pseudo-formations" qui visent à "réduire la réflexion à l'examen des résultats de ces tests" qui sont d'ailleurs loin d'être aussi satisfaisants que ce qu'en dit le ministère. "Le fait que l'immense majorité des enseignants ait fait passer les évaluations standardisées ne doit pas laisser entendre que ceux-ci les soutiennent ou les valident".

Comment se passe l'accueil des jeunes migrants à l'école ?

"UPE2A, FLE, EFIV, MNA, EANA, CASNAV, CIO, DSDEN, CAPPEI". Si vous étiez confronté à ces écritures, pourriez-vous traduire en bon français ce dont il s'agit ?

Le nouveau dossier des **Cahiers pédagogiques** propose un article intitulé : « les élèves migrants changent l'école ». Réalité ou simple témoignage des difficultés rencontrées par des enseignants arrivés là par un hasard de nomination ? L'inclusion scolaire est un ensemble complexe auquel sont confrontés des jeunes professeurs des écoles ni demandeurs, ni formés.

Lorsque c'est le cas notamment dans un UP2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant), le parcours du « nouveau professeur » est difficile, entre « mode dépatouillage », rencontre avec son directeur, son prédécesseur, le pôle allophone, des recherches sur Internet ou encore, des tests trouvés sur le site du CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) ... C'est grâce à une approche interdisciplinaire que les élèves avancent pas à pas mais pour quel bilan en fin d'année ?

D'autres problèmes peuvent se poser comme cette enseignante confrontée à un père d'élève de nationalité tchèque qui refusait catégoriquement que sa fille soit assise à côté d'un garçon. Traductions, explications, négociations, le problème finira par être résolu avec beaucoup de pragmatisme.

Les enseignants se servent de multiples moyens pour intéresser leurs élèves et les faire progresser : la danse comme langue vivante, la poésie, la philosophie, voire les mathématiques. Mais la plupart d'entre eux regrettent leur manque de formation face à l'inclusion. C'est aussi l'une des conclusions du rapport d'EVASCOL (évaluation de la scolarité) : « *Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)* » remis en 2018 au Défenseur des droits qui recommande "une approche didactique davantage interdisciplinaire et inclusive, qui prennent en compte les expériences et compétences des élèves en tant qu'individus, et soutenue par une formation continue des enseignants". "Les élèves migrants changent l'école", Les Cahiers pédagogiques N°558, janvier 2020, 12€

Le rapport d'EVASCOL <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01992643/document>



Les combats que lance la FCPE

"En 2020, je vais aux toilettes quand j'en ai besoin ! Bonne année, bonne santé à l'école." La carte de vœux de la FCPE met l'accent sur une question que, de la maternelle au lycée, l'association de parents d'élèves juge essentielle et trop souvent négligée, ou traitée sans souci du respect dû aux enfants.

(Quelques exemples de situations anormales : des portes vitrées pour pallier le défaut de moyens de surveillance, des petits travaux de maintenance pas effectués, des portes condamnées pour éviter que cet espace serve aux départs de feu...)

"C'est une question sociétale", estime Rodrigo Arenas, co-président de la Fédération. Et le bureau de la fédération évoque le cas des jeunes filles qui ne peuvent aller mettre ou changer une garniture périodique, et qui subissent l'humiliation d'une tache de sang sur leurs vêtements. Il convient de briser le tabou qui entoure les règles. Les toilettes peuvent devenir aussi, faute de surveillance, un lieu de prostitution. C'est un des combats à venir de la FCPE.

Présenté à la presse, le 8 janvier, ce plan d'actions prévoit aussi une campagne sur l'égalité filles-garçons, la gratuité scolaire en question et la fédération annonce le lancement d'une plate-forme pour l'achat des **fournitures** à prix coûtant et la relance de sa plateforme "ouyapacours" pour dénoncer les non remplacements des enseignants absents.

La Fédération des DDEN rappelle que dans leurs missions, les DDEN doivent se préoccuper des toilettes, de leur état de propreté et d'hygiène (papier toilette, savon et essuie mains), de leurs conditions d'accès. Les enfants doivent s'y sentir en confiance. C'est aussi une question de santé.

L'égalité filles-garçons, la gratuité scolaire, et le remplacement des enseignants absents sont aussi des thèmes au cœur de leurs préoccupations. C'est pourquoi, les Unions pourraient se rapprocher des FCPE départementales pour entreprendre des actions communes.

Évaluations CP-CE1 : l'acceptabilité s'améliore, des questions restent

Les évaluations nationales au CP et au CE1 "entrent dans le paysage scolaire" et "le regard des équipes est généralement positif sur les évaluations", estime l'inspection générale dans un rapport que vient de publier le ministère. Les auteurs soulignent que "dans toutes les écoles où les inspecteurs généraux se sont déplacés, les équipes ont tenu à souligner une amélioration de la situation par rapport à l'année dernière", sans parler pour autant de satisfaction. Ils ajoutent qu'ils n'ont pas choisi les écoles visitées, qui l'ont été par les DASEN, sans dire s'ils considèrent pour autant l'échantillon comme représentatif.

Ils notent que, "dans deux tiers des cas, les inspecteurs généraux ont constaté une véritable adhésion au dispositif d'évaluation proposé. Pour le tiers restant une certaine indifférence est notée (...). Pour eux, l'utilité du dispositif n'est pas encore évidente ou démontrée."

En ce qui concerne la conception des évaluations, ils notent que pour le français, "aucun exercice n'a reçu de remarques négatives par plus de trois équipes sur les 43 rencontrées", mais seule "la moitié des exercices des évaluations de mathématiques semblent acceptée et appréciée des enseignants".

Les conditions de passation posent question. "Les inspecteurs généraux ont constaté des écarts entre les consignes écrites et leurs observations (...). Il est difficile d'estimer l'impact de ces changements de consignes comme l'allongement du temps de réponse. "Les inspecteurs ont constaté dans certaines classes des cas isolés d'élèves copiant de nombreuses réponses de leurs voisins (...). Ces écarts posent d'abord la question de la comparabilité des résultats, sans qu'il soit possible, dans les conditions de travail de la mission, de savoir s'ils ont ou non un effet.

Le rapport s'intéresse aussi à l'utilisation de ces évaluations.

Les inspecteurs ont demandé aux professeurs "s'ils connaissaient ou utilisaient les fiches mises à disposition sur le site Eduscol pour accompagner chacun des exercices proposés dans les évaluations et donner des pistes pour les remédiations". Seul un enseignant sur trois (32,5 %) déclare connaître l'existence de ces fiches et en avoir utilisé au moins une. Les auteurs suggèrent en revanche que ces évaluations pourraient avoir un effet en amont (ou en aval) : "Des résultats particulièrement faibles en comparaison des résultats de la circonscription ou du département, peuvent conduire les enseignants à repenser l'enseignement.

Mais les inspecteurs n'ont pas trouvé trace de ces conséquences qu'ils semblent appeler de leurs vœux : "Dans aucune des écoles visitées, les directeurs ne semblent avoir été informés des changements qui ont pu être menés dans la circonscription suite aux résultats des évaluations nationales de la rentrée 2018. Les évaluations ont-elles eu un impact sur les formations qui seront déployées cette année ? Des accompagnements vont-ils être organisés pour mieux aider les écoles qui accueillent les élèves les plus fragiles ?"

Dans la plupart des écoles visitées (84 %), "les équipes ont déclaré avoir transmis les fiches individuelles de résultats des élèves aux familles", mais les pratiques sont très diverses, de la "simple transmission de la fiche avec note explicative" aux "entretiens individuels systématiques avec toutes les familles". Mais d'autres écoles s'y refusent, les enseignants de deux d'entre elles affirmant "que les résultats ne reflètent pas le niveau réel des élèves".

Si, au total, les évolutions apportées depuis l'année dernière "conduisent les enseignants à accepter et à apprécier le dispositif proposé" et si la tonalité générale du rapport est plutôt positive, les auteurs n'en posent pas moins des questions sur sa conception, sur les conditions de passation et sur l'usage qui en est fait.

: https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/02/2/IGESR-2019-096-Rapport-Organisation-passation-evaluations-nationales-premier-degre_1225022.pdf

"Coup de pouce" : près de 10 000 enfants l'an dernier.

L'association « **Coup de pouce** » publie son bilan 2018-2019. Si le programme "coups de pouce CLE", destiné à favoriser l'entrée dans la lecture et l'écriture des élèves de CP reste le plus important, avec 1 292 clubs et près de 6 500 enfants, les coups de pouce CLA, destinés aux élèves de maternelle "petits parleurs" se développent avec 306 clubs et 1 500 enfants, tout comme les coups de pouce CLEM, pour lecture et mathématiques, destinés aux élèves de CE1, tandis que les CLI, pour clubs livres démarrent avec 65 clubs et 325 enfants. Au total, dans 221 villes, près de dix mille enfants (9 560 exactement) participent à ces activités, près de sept écoles concernées sur dix sont en éducation prioritaire...

Au total, l'association mobilise 12,5 millions d'euros, 9,5 pour l'animation des clubs, et 3 pour la structure. Six millions viennent des municipalités, trois de l'État, 2,4 des mécènes, 1,1 des caisses d'allocations familiales.

Les coups de pouce sont éligibles au programme "**Cités éducatives**" et participent aux avant-projets à Angers, Avignon, La Seyne-sur-Mer, Lyon, Pointe-à-Pitre, Port de Bouc, Saint-Quentin, Toulouse. L'association a passé une convention avec la FGPEP (fédération générale des PEP), elle participe au programme "Quartiers solidaires" de Bleu - Blanc - Zèbre et travaille au "Plan mercredi" avec Môm'artre. Elle a par ailleurs modifié son modèle économique en demandant aux villes de contribuer au déploiement de l'action, et elle a revu le statut de ses "ingénieurs" qui sont devenus "délégués territoriaux" et qui ont aussi pour tâche "la recherche de solutions pour limiter le coût (des clubs) pour la ville et pour l'association".

A noter encore que 6 489 enfants et leurs parents ont participé au « **prix coup de pouce des premières lectures** », ils ont récompensé "Paulette + Johnny" d'Annelise Heurtier et Marie Desbons (Alice éditions).

https://www.coupdepouceassociation.fr/IMG/pdf/rapport_annuel_2018-2019_association_coup_de_pouce.pdf

Mettre "la main à la pâte" pour apprendre sans voir le temps passer

"Nous avons appris beaucoup de choses sans avoir eu l'impression de travailler." ou : "On n'a pas vu le temps passer !". Ces formules de lauréats des prix "**La main à la pâte**" rappellent la dynamique initiée par le prix Nobel Charpak en 1995. Elle concerne tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au collège, et les prix ont été remis le 21 janvier à l'Académie des sciences.

Les élèves et leurs enseignants ont employé une démarche d'investigation pour mener à bien des projets qui "soudent un groupe afin d'atteindre un but commun", comme le signale une des enseignantes en charge d'une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) de Plabennec (Finistère). "C'est la première fois qu'un projet ULIS gagne un tel prix", ajoute-t-elle. Leur sujet, "comment lutter contre l'invasion plastique", établissait un lien entre l'enseignement des sciences et une éducation à l'environnement. De même, 11 élèves de CE1 et CE2 de Béziers ont gagné parce qu'ils ont construit "un bateau pour récolter le plancton et les microplastiques" et parce qu'avec leurs enseignants, ils ont pris conscience de l'existence du "septième continent". Des 4-6 ans d'Evellys (Morbihan) ont découvert que "des notions complexes de la structure de la matière comme le centre de gravité, la miscibilité, les émulsions, les molécules et leur modélisation mettent de la chimie dans leurs toupies préférées".

Un nouveau prix, "coup de projecteur", a été créé cette année. Il fait écho à l'année de la chimie 2019. Il a été décerné à un projet qui a rassemblé 12 classes des écoles de l'éducation prioritaire de la ville d'Angers et il a permis à des élèves de la toute petite section de maternelle jusqu'au cours moyen de découvrir la matière, ses états physiques, les mélanges, les couleurs mais aussi de rencontrer des artistes ou de visiter des laboratoires.

Le nombre d'élèves varie avec les projets. Ainsi le prix spécial donné par la Fondation de la Maison de la chimie a mis à l'honneur le projet "**Crime au collège**" d'Annonay (Ardèche) qui a concerné 175 élèves de troisième, ils ont dû appliquer des principes scientifiques à une enquête policière en reprenant leurs cours de SVT et de physique-chimie.

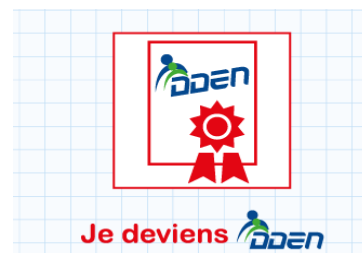
La fondation "La main à la pâte", l'Académie des sciences, les Écoles normales supérieures de Paris et de Lyon forment "un laboratoire d'idées et de pratiques innovantes cherchant à améliorer la qualité de l'enseignement des sciences à l'école et au collège" et Daniel Rouan, président de la Fondation et membre de l'académie des sciences affirme qu'il a lui-même fait beaucoup de découvertes en prenant part au jury de ce concours national.



Sur notre site : <http://www.dden-fed.org/>



Aidez-nous



Remplissez les formulaires



Défiscalisation à 66%, les DDEN sont déclarés d'utilité publique



<http://www.dden-fed.org/fonction-dden/comment-devenir-dden/formulaire-pour-devenir-dden/>



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Médiateurs académiques

Si vous contestez une décision prise par un établissement (école, collège, lycée, université, etc.) ou un service relevant d'une académie (direction des services départementaux de l'éducation nationale, rectorat, Crous, etc.) ; si vous êtes en litige avec un pair ou un membre du système éducatif, vous pouvez saisir le médiateur de l'académie

<https://www.education.gouv.fr/cid3998/faire-appel-mediateur.html>

Si vous avez besoin de saisir un médiateur académique, voir ci-dessous les nouvelles nominations pour un an renouvelable à lire au BO n°3 du 16 janvier 2020 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=148203

Les références du texte : NOR : MENB1900494A, arrêté du 23-12-2019, MENJ - MESRI – médiatrice signé par la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Catherine Becchetti-Bizot.



J'❤️ les 

**LES RENDEZ-VOUS**

1^{er} février : AG UD DDEN 94 Val-de-Marne Eddy Khaldi

3 février : L'ESPER à la MGEN Eddy Khaldi

4 février : CA de l'ANATEEP Martine GAUDIN

4 février : Fête Publication du 10^{ème} titre de la collection Débats laïques L'Harmattan avec la présentation de l'ouvrage « La Gratuité de l'école publique laïque. Pour promouvoir la mixité sociale » Eddy Khaldi Edith Semerdjian Marie Jo Aymard

6 février : CA La JPA Chantal Detrez

7 février : Rhône Eddy Khaldi

8 février : AG UD DDEN 37 Indre et Loire Eddy Khaldi

12 février : Collectif Laïque National à Paris Eddy Khaldi



Vademecum : 2€ l'exemplaire pour les adhérents (plus le port)

La gratuité de l'école publique Pour promouvoir la mixité sociale : 22.50€ l'exemplaire (plus le port)

